



Sur les territoires

Convention Territoriale Globale (CTG)



Le 22 mai 2023, a eu lieu la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec le territoire du Laurécois-Pays d'Agout.

Par ailleurs, la Communauté de communes Tarn Agoût et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ont renouvelé la signature de leur CTG respectivement les 21 mars et 23 mai 2023.



A ce jour, un seul territoire n'est pas couvert par une Ctg au niveau du département. Il s'agit du Lauragais – Revel – Sorézois dont la signature de la Ctg, pilotée par la Caf 31 et dont la Caf 81 est cosignataire, doit intervenir courant 2023.

Inauguration du centre social Mosaïque à Gaillac

De l'épicerie sociale en 2009 à Mosaïque, l'actuel Centre Social a fait ses preuves et élargi son rayon d'action. Cette efficacité lui a valu le soutien de nombreux partenaires. Ils étaient tous là pour l'inauguration le 11 mai 2023.



Visite de la crèche de Règuelongue et inauguration de la MAM de Valdériès

Le 16 mai 2023, le Président du Conseil d'Administration de la Caf, M. Stéphane AY-MARD et la Directrice de la Caf, Mme Elisabeth DUBOIS-PITOU se sont rendus à la crèche de Règuelongue occupée par le multi-accueil associatif « les coccinelles » pour une visite des lieux. Ils ont ensuite participé à l'inauguration des nouveaux locaux de la MAM de Valdériès.



Journée France services CAF/CPAM/CARSAT/MSA



Le 22 juin 2023, les quatre institutions ont réuni à Réalmont les animateurs des 25 Maisons France Services du Département pour décliner les actualités et répondre à leurs questions.



Sommaire :

Enfance jeunesse

- ◆ Le service public de la petite enfance
- ◆ Le fonds Innovation de la petite enfance
- ◆ Formation « charte nationale d'accueil du jeune enfant »
- ◆ Démarche IDA : formation-action de reSSources

Parentalité

- ◆ Lieu d'accueil enfants-parents
- ◆ Le REAAP

News

- ◆ La déconjugalisation de l'AAH : un projet majeur pour la branche Famille en 2023
- ◆ Le Guide des prestations Caf
- ◆ Intervention école de la seconde chance

Zoom sur les territoires



Pour nous contacter :



67 avenue Maréchal Foch
CS 42350

81012 ALBI CEDEX 9



caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr

Retrouvez-nous sur le
www.caf.fr

Lettre d'infos aux partenaires

N° 7

Juillet 2023

Le Service public de la petite enfance (SPPE)



Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est un des engagements de campagne du Président de la République. Il vise à permettre à chaque parent qui le souhaite d'accéder à une solution d'accueil de qualité, financièrement accessible, partout en France.

◆ Quels sont les objectifs du Service Public de la Petite Enfance ?

Il est aujourd'hui difficile pour les parents de trouver une offre d'accueil pour leur enfant adaptée à leurs besoins et à leurs moyens.

Afin de répondre à ce constat, il est proposé de construire un Service Public de la Petite Enfance qui soit à même de **lever les freins** actuellement constatés en matière de développement de nouvelles places d'accueil, et d'améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles.

◆ Les « fonctions » d'un Service Public de la Petite Enfance



Un défi à relever pour la Caf et ses partenaires qui devront définir dans le cadre du SDSF une trajectoire SPPE d'ici fin 2024. Celle-ci se déclinera localement dans le volet petite enfance des conventions territoriales globales (CTG) signée avec les EPCI.

Pour en savoir plus, c'est [ici](#).
Pour prendre connaissance du communiqué de presse, c'est [ici](#).

Fonds d'innovation pour la petite enfance : l'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 août

Les collectivités, notamment dans les territoires les moins favorisés (combinant un fort taux de pauvreté et un faible taux de couverture en mode d'accueil), sont invitées à présenter des projets pour "accélérer" le déploiement du service public de la petite enfance.

Cela autour de quatre priorités issues de la concertation territoriale :

- ◆ le renforcement de la qualité des modes d'accueil et de la qualité de vie au travail (pédagogie innovante, éveil artistique, démarche d'analyse de la pratique...)
- ◆ la diversification des solutions d'accueil (en horaires étendus, atypiques, handicap, dispositifs passerelles entre mode d'accueil et école...)
- ◆ l'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil (place centrale des RPE...)
- ◆ et le soutien aux assistantes maternelles (MAM, crèches familiales, accompagnement des professionnels notamment sur le plan administratif...).

En attendant des précisions sur le service public de la petite enfance le gouvernement veut "faire émerger des territoires démonstrateurs ayant une vision stratégique et globale de l'accueil du jeune enfant, via un fonds d'innovation".

Doté de 10 millions d'euros, ce nouveau fonds d'innovation "s'adresse aux collectivités territoriales et à leurs émanations (centres communaux d'action sociale, établissements publics de coopération intercommunale) qui souhaitent s'engager de manière volontariste dans le déploiement rapide du service public de la petite enfance", ont annoncé le 9 juin 2023 le ministère des Solidarités et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Les collectivités retenues bénéficieront d'un soutien financier et d'un accompagnement des services de l'État et de la Cnaf par l'intermédiaire des Caf de proximité. Le fonds "soutiendra tout particulièrement les territoires où les besoins sociaux sont les plus importants", selon le communiqué.



Pour aller plus loin et connaître les modalités de candidature

- ◆ Le communiqué du ministère des Solidarités. 2023-06-09-CP-Fonds-innovation-petite-enfance.pdf : c'est [ici](#).
- ◆ Le cahier des charges de l'APPEL A PROJETS : c'est [ici](#).

Les projets doivent être adressés à la Caf du Tarn au plus tard le **31 août 2023** via l'adresse de messagerie ci-après : caf81-bp-action-sociale@caf81.caf.fr.

Nous vous invitons à contacter le conseiller technique Caf de votre territoire pour être accompagné dans la démarche.



- ◆ 31 août (23h59) : Fin de la période de dépôt des candidatures
- ◆ 01 sept. - 01 octobre : Avis des CDSF concernés
- ◆ 02 - 13 octobre : Sélection des projets par jury régional
- ◆ 15 octobre : Annonce et publication des lauréats par les jurys régionaux

Formation « Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant »

En partenariat avec la Caf, l'ACEPP met en place une formation autour de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant à destination des professionnels en poste de direction ou en responsabilité pédagogique (possibilité d'un binôme parent/professionnel) et des animateurs des RPE.

Pour permettre la participation du plus grand nombre, ces formations se dérouleront sur 3 lieux distincts : Brassac, Brens et Albi.

Pour vous inscrire (avant le 25 juillet), se référer au message adressé par l'ACEPP 81 et la Caf aux structures concernées.



Le déploiement de la Démarche IDA se poursuit sur le département avec le lancement d'une formation-action destinée aux gestionnaires d'accueil petite enfance.

L'association rESS'ources en lien avec la Caf du Tarn, lance une formation-action de 3 jours, consacrée à la maîtrise des outils de pilotage économiques et financiers, thématique récurrente qui ressort des consultations lancées auprès des collectivités et des gestionnaires en début d'année. Les inscriptions sont closes à ce jour. Cependant, si vous êtes intéressés, n'hésitez à contacter l'association rESS'ources.

Les dates à retenir : 7 juillet, 15 septembre et 20 octobre 2023, de 10 h à 17 h, à Albi.

rESSources pour l'Économie Sociale et Solidaire

Détection IDA Informer Accompagner

IDA « Informer, Détecter, Accompagner »
PROGRAMMATION 2023

Conforter son projet et sa stratégie | Sécuriser son modèle économique | Renforcer son organisation interne | Consolider ses partenariats

FORMATION-ACTION : Maîtriser les outils de pilotage économiques et financiers
Faciliter et outiller la gestion de mon EAJE

07/07 - 15/09 - 20/10
3 journées indissociables
De 10h à 17h
Avec repas partagé
Albi

Dirigeant.e.s (salarié.e.s et bénévoles) d'EAJE du Tarn
Groupe de 6 structures
Gratuit sur inscription

OBJECTIFS

- Maîtriser les notions et les enjeux du pilotage budgétaire, comptable, économique et financier
- Avoir une vision claire des procédures internes comptables et administratives
- Comprendre et disposer d'outils de suivi et de pilotage de son activité

ANIMATION
Laure CASAGRAN, formatrice consultante, et accompagnatrice

- Du secteur de la petite enfance
- Des aspects de pilotage économique et financier

CONTENUS

Jour 1 : Comprendre et maîtriser les fondamentaux du pilotage économique et financier : Comptabilité, gestion et suivi d'activité, budgétisation, prévisionnel, trésorerie
Être au clair avec les notions pour faciliter le pilotage économique de sa structure

Jour 2 : Faire l'état des lieux de l'organisation de gestion et de pilotage : Connaître les acteurs, les rôles, la périodicité, les objectifs de l'organisation de gestion... Cartographier les pratiques et outils existants au sein de chaque structure : outils de suivi d'activité, de trésorerie, budget, comptabilité...

Jour 3 : Mettre en perspective son activité par la construction de prévisionnels et la formalisation de son pilotage
Ateliers pratiques pour mettre en application des outils de prévisionnels et de suivi dans chaque structure pour faciliter la préparation et le pilotage de l'année 2024

Information et inscription avant le 30 Juin : Sarah Verrier, chargée d'accompagnement IDA
07.82.08.16.31 / ids81@ressourcetarn.fr

Programme proposé par **rESSources** pour l'Économie Sociale et Solidaire

Avec le soutien de : LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE CESS, PRÉFET DU TARN, BANQUE des TERRITOIRES, Cofinancé par l'Union européenne

Lieu d'accueil enfants-parents

La Caf des Pyrénées-Orientales et le Réseau Parents 66 ont réalisé une mini série vidéo pour expliquer ce qu'est un LAEP à hauteur d'enfant : « Papa, maman, c'est le bon moment ».

Pour visionner la vidéo, cliquer sur l'image ci-contre.



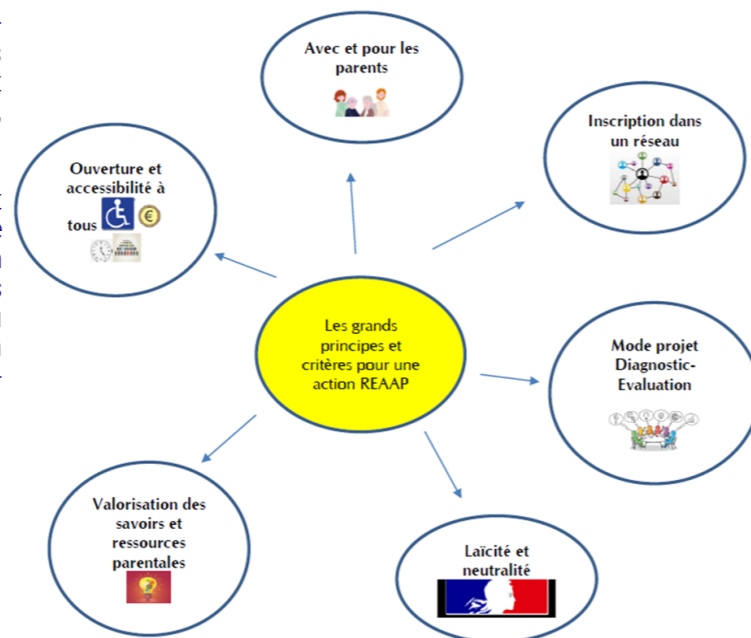
Le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents)

Le REAAP est un dispositif qui a pour objectif de mettre à la disposition des parents des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier lieu, leur rôle éducatif.

Le REAAP suscite des rencontres et échanges entre parents (au sein d'une crèche, d'un centre social...). Avec l'aide d'un tiers (association, collectivité...), les parents peuvent initier des projets pour passer du temps en famille, mieux comprendre son enfant, développer des solidarités entre parents...

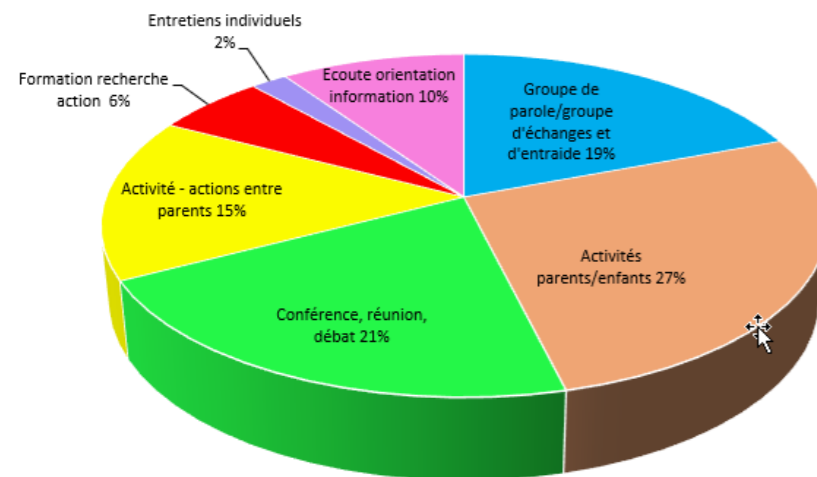
Peuvent répondre à l'appel à projet REAAP les associations, collectivités territoriales, caisse des Ecoles, structures de l'animation vie sociale, maisons de santé, etc.....

Pour accéder à la page facebook, cliquer [ici](#).



Récapitulatif sur l'appel à projet REAAP 2023

Thématiques des actions financées en 2023



- ◆ 52 projets déposés en 2023, soit 100 actions
- ◆ 35 projets validés, soit 49 actions soutenues
- ◆ Enveloppe budgétaire pour 2023 : 88 533 €
- ◆ Familles touchées par les actions : 1 791

Les projets REAAP peuvent être cofinancés (MSA, Collectivités territoriales, EPCI, mécénat, etc...).

Dans le cadre du REAAP, nous mettons en valeur les initiatives de parents à travers l'appel à micro projets « Bulle de rêves ».



Pour plus de renseignements, contacter l'animatrice du réseau parents 81, Maëlle Prioul au 07 89 66 00 38 qui a une mission de d'accompagnement des porteurs de projets de soutien à la parentalité.

Accompagner des parents en aidant le financement de projets

Conditions

- Être un groupe de parents avec des idées
- S'adresser à des futurs parents et/ou aux parents d'enfants jusqu'à 18 ans
- Répondre aux principes énoncés dans la charte nationale de soutien à la parentalité
- Être suivi par un relais de proximité dans les différentes phases de votre projet
- Proposer la gratuité de l'action pour tous les participants
- Participer à la dynamique des réseaux parentalité au niveau du territoire

La déconjugalisation de l'Aah : un projet majeur pour la branche Famille en 2023



La « déconjugalisation » de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés) est une réforme qui a été adoptée à l'unanimité en juillet 2022 dernier par le Parlement et qui entrera en vigueur au 1er octobre 2023.

L'Aah est une prestation versée par les Caf, qui est soumise aux conditions de ressources. Actuellement, elle est calculée en tenant compte des revenus du couple. Avec la déconjugalisation de l'Aah, le conjoint ne sera plus comptabilisé pour déterminer le montant de l'Aah et ses revenus ne seront plus pris en compte dans le calcul de la prestation. Par ailleurs, le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires.

Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1er octobre 2023, mais que le mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugal au 1er octobre 2023. La déconjugalisation entraînera donc une augmentation ou un maintien de l'allocation pour le bénéficiaire. Et certaines personnes qui ne percevaient pas l'Aah, en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront, quant à elles, percevoir une Aah suite à la réforme.

Quelques chiffres clefs : fin 2021, l'Aah comptait 1 216 200 personnes bénéficiaires, dont 259 000 bénéficiaires en couple et 26 500 couples avec 2 bénéficiaires de l'Aah. Selon des premières estimations de la Drees, cette mesure profitera à 160 000 ménages qui verront leur Aah augmenter, dont 80 000 nouveaux bénéficiaires, à savoir les couples dont la personne handicapée a des revenus nuls ou faibles et dont le conjoint a des revenus supérieurs au Smic.

Pour plus de renseignements sur l'Aah déconjugalisée, retrouvez notre FAQ [ici](#).

Guide des prestations Caf

Chaque année, au 1er avril, une partie des aides proposées par les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont revalorisées. Ces revalorisations ont un effet sur les versements réalisés début mai. Découvrez toutes ces évolutions dans le Guide des prestations 2023 « La Caf et moi » ainsi que l'ensemble des modalités pour contacter votre Caf.

Le Guide des prestations, c'est quoi ?

Publié chaque année en complément du magazine des Caf « Vies de famille », le Guide des prestations est un livret présentant l'ensemble des aides financières et prestations des Caf. Montants, conditions d'attribution et démarches : retrouvez toutes ces informations dans le guide.

Pour le consulter, cliquer sur l'image ci-contre.



Intervention école de la seconde Chance

Les Écoles de la 2ème chance (E2C) sont des dispositifs de formation permettant aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification de retrouver le chemin de la formation et de l'emploi.

Ces établissements accompagnent les jeunes « décrocheurs » de 16 à 26 ans, grâce à des parcours personnalisés à travers des formations gratuites et rémunérées et la découverte de métiers avec des stages en entreprise. Les jeunes qui intègrent l'E2C ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération en moyenne de 500 € par mois pour les plus de 18 ans, et de 200 € par mois pour les 16/18 ans. C'est un financement de la Région.

Un partenariat vient d'être conclu entre l'Ecole de la 2ème chance (E2C) de Castres et la Caf qui intervient auprès de ces jeunes.

Il y a environ 10 jeunes qui entrent en stage chaque mois et le parcours de formation dure en général de 6 mois à 1 an.



Ecole de la 2ème chance
Castres



1 avenue Emilie de Villeneuve
81100 CASTRES



04 67 50 46 08



contact@e2c-castres.org



C'est [ici](#).